



assuré social THOMAS THIBAUT

n° de Sécurité Sociale 1 58 02 75 040 014 12

Pour tout contact, écrivez à votre caisse directement
depuis la messagerie de votre compte Ameli

CPAM de l'HERAULT 29, cours Gambetta
34934 MONTPELLIER CEDEX 9

M. THOMAS THIBAUT
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/07/2022 au 31/07/2022 .

Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme complémentaire . En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.

pour information

dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montant versé
	pour THIBAUT né(e) le 06/02/1958 maladie réf 2590 2218940000850				
23/05/2022	AUTRES APP. LPP (AAR)	46,74	46,74	60 %	28,04
	réglé le 11/07/2022 au destinataire LVL MEDICAL MONTPELLIER : 28,04 euro(s)				
	maladie réf 2340 2220910002916				
25/07/2022	PHARMACIE (PH7 + PC)	26,23	26,23	65 %	17,05
25/07/2022	HONOR. DISPENS. (HG7 + PC)	2,76	2,76	65 %	1,79
	franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾				-0,50
25/07/2022	PHARMACIE (PH7 + PC)	92,46	92,46	65 %	60,10
25/07/2022	HONOR. DISPENS. (HG7 + PC)	2,76	2,76	65 %	1,79
	franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾				-0,50
25/07/2022	PHARMACIE (PH7 + PC)	7,75	7,75	65 %	5,04
25/07/2022	HONOR. DISPENS. (HD7 + PC)	1,02	1,02	65 %	0,66
	franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾				-0,50
25/07/2022	HONOR.DISPENS.REM (HDR + PC)	0,51	0,51	65 %	0,33
25/07/2022	HONOR.DISP.SPEC (HDE + PC)	3,57	3,57	65 %	2,32
	réglé le 29/07/2022 au destinataire SELARL PHARMACIE SAINT-RO CH : 89,08 euro(s)				

(1) Les participations forfaitaires et franchises constatées sur ces actes sont déduites du montant remboursé dans la partie « Vos remboursements de soins » ou le seront sur vos prochains règlements.